

Intervention de Pierre MAUROY

Table ronde sur l'immigration le 29 mai 1990

1) Le Parti Socialiste soutient la démarche du Premier Ministre.

Aujourd'hui,

- il est souhaitable de trouver un accord compte tenu de l'enjeu que représente l'immigration pour la France,
- il est nécessaire de trouver un accord pour délivrer un message clair et intangible aux pays d'émigration,
- il semble possible de trouver des bases communes à toutes les formations républicaines pour déterminer les grands principes d'une politique d'immigration et les principales mesures concrètes la mettant en oeuvre.

Il ne saurait pour autant être question de céder à la confusion. Des divergences importantes subsistent entre la majorité et l'opposition, entre le texte adopté par le Parti Socialiste et celui des Etats Généraux de Villepinte.

2) Pour le Parti Socialiste, une politique d'immigration doit d'abord respecter ce qui constitue l'identité de la France.

- Entre le nationalisme agressif et l'universalisme, nous savons où est la France.
- Entre le repli sur soi et la terre d'asile, nous savons où est la France,
- Entre la préférence nationale et l'égalité des droits et des devoirs, nous savons où est la France.
- Entre l'exclusion et l'intégration, nous savons où est la France.

Comme le disait Fernand Braudel, "la France est un tissu dont les innombrables fils sont les hommes et les femmes de notre société, avec leur diversité de cultures : de loin le tissu est homogène mais pour qui veut regarder de près, chaque couleur a son fil, son histoire...."

Nous devons aussi avoir une claire conscience de notre histoire

- C'est par apports successifs de populations étrangères que la France s'est construite. Aujourd'hui, un Français sur trois possède un bisaïeul ou un trisaïeul d'origine étrangère.

- L'immigration a joué un rôle positif pour la France sur le plan militaire, démographique, économique et culturel.

3) Conformément à cette histoire, la politique d'immigration de la France doit, pour le Parti Socialiste, reposer sur deux principes.

Premier principe : l'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère doit être poursuivie. Cet objectif ne peut se concevoir que dans le cadre d'une politique globale d'intégration sociale qui concerne à la fois les Français et les étrangers, et pour laquelle ces collectivités humaines que sont les communes jouent un rôle privilégié.

Deuxième principe : pour atteindre cet objectif, pour ne pas hypothéquer les chances de réussite de cette politique, nous devons maîtriser les flux migratoires et nous donner les moyens de le faire.

Au-delà, nous devons avoir la lucidité et le courage de dire :

- que l'intégration nécessite du temps, beaucoup de temps,
- que 80 % des étrangers qui vivent en France sont là depuis plus de dix ans et qu'ils resteront en France,
- que le nombre d'immigrés présents en France aujourd'hui est le même qu'en 1930 et qu'il n'est pas supérieur à celui de beaucoup d'autres pays européens.

Parce que cette réalité est contestée, parce que certains tirent honteusement profit de cette contestation, le Parti Socialiste se réjouit de la volonté du Gouvernement de confier au Haut Conseil à l'Intégration l'établissement de statistiques indiscutables.

4) Cela nous amène à l'examen des mesures concrètes que le Gouvernement et le Parlement doivent mettre en oeuvre.

Depuis quelques années, les différents rapports - ceux de Michel Hannoun, de Stéphane Hessel, de Jacques Voisard, de Marceau Long, et plus récemment de Philippe Marchand - ont formulé de nombreuses propositions. Beaucoup a déjà été fait.

Michel Rocard dans sa lettre reprend un certain nombre de ces propositions. Nous y souscrivons très largement

- Je voudrais notamment insister sur trois séries de mesures qui favorisent l'intégration :

Le logement

Nous approuvons la volonté de mise en oeuvre rapide de l'ensemble des propositions du rapport de Philippe Marchand car la situation du logement constitue peut-être la cause principale des difficultés d'intégration que nous connaissons.

Augmenter les crédits en faveur du logement social, prévoir la passation de conventions entre l'Etat et les communes pour la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, redéfinir les conditions d'utilisation du 0,1%, revoir les conditions d'attribution du mode de calcul de l'aide personnalisée au logement, toutes ces mesures du rapport parlementaire doivent être rapidement mises en oeuvre.

J'ajoute qu'il faut engager une réflexion pour lutter efficacement contre la spéculation foncière.

L'éducation

C'est la seconde série de mesures d'importance car donner la maîtrise de la langue et du savoir est le meilleur gage d'intégration.

Ainsi, nous sommes très favorables à l'augmentation des crédits affectés aux Zones d'Education Prioritaires. Il en est de même pour la reprise en main par l'Education Nationale de l'enseignement des langues et cultures d'origine, même si nous sommes conscients des difficultés de renégocier des accords bilatéraux qui concernent bien d'autres éléments. Nous appelons le Gouvernement à être volontaire et tenace dans cette négociation.

L'accélération des procédures de naturalisation.

Nous approuvons la volonté du Gouvernement de déconcentrer la procédure et de motiver les décisions de rejets. Dans cet esprit, le mécanisme prévu par Monsieur Marceau Long me paraît particulièrement judicieux. Il faut toutefois s'interroger sur la nécessité d'affecter des agents supplémentaires à cette tâche pour accélérer effectivement les procédures.

* *

*

- Je voudrais dire aussi l'accord du Parti Socialiste sur nombre de mesures visant à maîtriser les flux.

Le contrôle des entrées et notamment des visas

Nous faisons nôtre cette proposition, issue notamment du rapport de Philippe Marchand.

Nous sommes en effet convaincus que l'effort en faveur de l'intégration ne peut être accepté que si notre volonté de maîtriser réellement les flux migratoires est clairement affirmée et strictement réalisée.

Il ne saurait pour autant être question de manipuler l'opinion sur ce sujet et affirmer notamment qu'il faut abroger la Loi Joxe - qui n'a en rien modifié la Loi Pasqua en ce qui concerne les entrées - relève de la pure désinformation.

La volonté de tarir la source du travail clandestin en cassant les filières

Des mesures ont déjà été adoptées au Parlement récemment. Michel Rocard fait de nouvelles propositions. Nous y souscrivons sans réserve.

Nous savons que le vrai problème est celui de l'économie souterraine et que, au-delà des sous-traitants, il faut poursuivre les donneurs d'ordres. Nous proposons de renforcer la coopération entre l'Inspection du Travail et les Brigades Financières pour repérer et poursuivre les infractions.

Et nous faisons la proposition suivante : confions au Haut Commissariat à l'Intégration une mission d'étude sur l'économie souterraine, le travail clandestin et l'immigration irrégulière.

5) Pour conclure je voudrais demander des précisions au Premier Ministre sur trois sujets :

- Quels seraient les pouvoirs du Maire en ce qui concerne les certificats d'hébergement ?

Pour ce qui nous concerne, nous sommes conscients que c'est par ce biais que s'organise une partie de l'immigration clandestine. Dès lors, il est urgent de clarifier les pouvoirs du Maire, notamment en ce qui concerne ses pouvoirs de vérification et de décision.

Il ne saurait par conséquent être question d'accorder aux Maires un pouvoir discrétionnaire en la matière et nous serons extrêmement vigilants sur cette question.

- Seconde interrogation : quelles modifications seraient apportées au statut social des demandeurs d'asile ?

Nous nous réjouissons des moyens supplémentaires octroyés à l'OFPRA, nous approuvons la réforme en cours sur la diversification des formations de jugements à la Commission de Recours des Réfugiés. Voilà le problème de fond. Il est sur la voie d'être résolu et nous nous en réjouissons.

Faut-il aller plus loin et modifier le statut social des demandeurs d'asile ?

Nous n'y sommes pas favorables :

- d'abord parce que nous rentrons dans une logique qui n'est pas la notre. L'attribution d'une allocation sans droit au travail est la logique allemande. Elle a abouti en RFA à créer des centres d'accueil pour réfugiés, dans le but de mieux les contrôler...

- ensuite, cette réforme risque d'encourager le travail clandestin à moins d'engager des dépenses considérables pour offrir aux demandeurs d'asile des moyens de subsistance suffisants.

- Enfin, elle comporte un risque si les délais ne sont un jour plus respectés et cette situation de précarité ne saurait perdurer.

Nous souhaitons des précisions du Premier Ministre sur cette question.

- Troisième interrogation. quels principes guident la politique du Gouvernement en matière de droits sociaux ?

Pour notre part, il est absolument exclu que nous nous engagions sur une voie qui, d'une manière ou d'une autre, puisse apparaître comme celle de la préférence nationale.

Il ne nous semble pas non plus satisfaisant de laisser la situation en l'état. Il est par exemple clair que le refus d'attribution aux étrangers de l'allocation aux adultes handicapés est à la fois injuste et anticonstitutionnelle.

Voilà pourquoi nous faisons notre la proposition du rapport Marchand visant à supprimer la condition de nationalité actuellement applicable à l'attribution de plusieurs prestations non contributives de sécurité sociale et à envisager son remplacement par une condition de durée de résidence.

* *

*

En définitive et je terminerai par là, toutes ces mesures sont importantes et doivent être prises.

Soyons toutefois conscients que, à l'échelle du monde, là n'est pas l'essentiel. L'essentiel c'est de mettre en oeuvre avec tous les pays développés une grande politique d'aide au Tiers-Monde. Faute de quoi, la démographie et la misère emporteront tout.

Voilà pourquoi, le Parti Socialiste s'est associé à un appel visant à développer le Tiers-Monde et à annuler progressivement la dette qui l'écrase. Nous appelons toutes les formations républicaines à nous suivre sur cette voie et à manifester ainsi concrètement leur solidarité avec les peuples du Tiers Monde.